

Une estimation à long terme du taux de cotisation d'équilibre implicite des différents régimes de pension

Rapport complété en septembre 2013 suite à une demande supplémentaire

Septembre 2013

Rapport gerealiseerd door het Federaal Planbureau voor de Commissie Pensioenhervorming 2020-2040

Het Federaal Planbureau heeft sinds midden 2013 een reeks studies en simulaties gerealiseerd op vraag van de Commissie Pensioenhervorming 2020-2040 in het kader van een onderzoeksovereenkomst tussen de FOD Sociale Zekerheid en het Federaal Planbureau.

De Commissie heeft aan het FPB gevraagd om enerzijds bepaalde analyses te maken m.b.t. eerder door het FPB gepubliceerde prospectieve studies en anderzijds een aantal pensioenhervormingsscenario's te simuleren. Die scenario's werden opgesteld door de Commissie en vallen volledig onder haar verantwoordelijkheid. Het FPB heeft bepaalde economische, budgettaire en sociale effecten van die scenario's geraamd aan de hand van zijn verschillende modellen en zijn expertise op dat gebied. Dat gebeurde in zeer korte tijdspannes en rekening houdend met beschikbare kennis inzake het gedrag van oudere werkenden. Gelet op die beperkingen werd bij bepaalde ramingen gebruik gemaakt van vereenvoudigde methodologieën. Ook deze documenten zijn enkel beschikbaar in de oorspronkelijke taal.

Onderstaande lijst geeft een overzicht van de rapporten die werden gerealiseerd in het kader van bovenvermelde werkzaamheden op vraag van de Commissie:

- BUREAU FEDERAL DU PLAN, *"Une estimation à long terme du taux de cotisation d'équilibre implicite des différents régimes de pension "*, Septembre 2013.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"Een verdeling van de budgettaire kosten van de vergrijzing tussen de kosten verbonden aan de verlenging van de levensverwachting en de kosten verbonden aan andere demografische factoren - Antwoord op een vraag van de «Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040»"- "Une décomposition du coût budgétaire du vieillissement entre le coût lié à l'allongement de l'espérance de vie et le coût lié aux autres facteurs démographique - Réponse à une question de la «Commission pour la réforme des pensions 2020-2040»"*, Novembre – November 2013.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"Pensioenhervormingsscenario's in de werknemers- en zelfstandigenregelingen - Studie gerealiseerd op vraag van de «Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040»"- "Des scénarios de réforme des pensions dans les régimes salarié et indépendant - Etude réalisée à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040»"*, Décembre – December 2013.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"Technische nota over het uitstel van pensionering in het hervormingsscenario HS4_6 - Nota gerealiseerd op vraag van de*

« Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040 » - "Note technique sur les reports de départ à la retraite dans le scénario de réforme HS4_6 - Note réalisée à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 »", Décembre – December 2013.

- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, "Pensioenhervormingsscenario's in de werknemers- en zelfstandigenregelingen (II) en in de overheidssector - Versie met een evaluatie van een bonus-malussysteem - Studie gerealiseerd op vraag van de « Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040 »" - "Des scénarios de réforme des pensions dans les régimes salarié et indépendant (II) et dans la fonction publique - Version intégrant une évaluation d'un système de bonus-malus - Etude réalisée à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 »" -, mars – maart 2014.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, "L'évolution des benefit ratios et du taux de pauvreté dans le scénario de référence du Comité d'étude sur le vieillissement - Rapport réalisé à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 »" – "De evolutie van de benefit ratios en het armoederisico in het referentiescenario van de Studiecommissie voor de vergrijzing - Rapport gerealiseerd op vraag van de « Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040 »", mai – mei 2014.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, "Koppeling aan de levensverwachting van de belangrijkste parameters in het pensioenregime van de werknemers gedurende de periode 2020-2030 - Liaison à l'espérance de vie des principaux paramètres du régime de pension des travailleurs salariés sur la période 2020-2030", juin – juni 2014.

Rapport réalisé par le Bureau Fédéral du Plan à l'attention de la Commission de réforme des pensions 2020-2040

Le Bureau fédéral du Plan a réalisé depuis la mi-2013 une série d'études et de simulations à la demande et à l'intention de la Commission de réforme des pensions 2020-2040 conformément à un contrat de recherche passé entre le SPF Sécurité Sociale et le Bureau fédéral du Plan.

Dans ce cadre, la Commission a demandé au Bureau fédéral du Plan, d'une part, de réaliser certaines analyses relatives à des études prospectives publiées antérieurement par le Bureau fédéral du Plan, d'autre part, de simuler des scénarios de réforme des pensions. Les scénarios de réforme ont été mis au point par la Commission et sous sa seule responsabilité. Le Bureau fédéral du Plan s'est efforcé d'évaluer certains impacts économiques, budgétaires et sociaux de ces scénarios en mobilisant au mieux ses différents modèles et son expertise sur le sujet, dans des délais très serrés et compte tenu de l'état actuel des connaissances en matière de comportement d'activité des travailleurs âgés. Vu ces contraintes, certaines évaluations ont été réalisées sur la base de méthodologies simplifiées. De même, ces documents ne sont disponibles qu'en langue originale.

Les rapports qui consignent les travaux susmentionnés réalisés à la demande de la Commission sont les suivants:

- BUREAU FEDERAL DU PLAN, *"Une estimation à long terme du taux de cotisation d'équilibre implicite des différents régimes de pension "*, Septembre 2013.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"Een verdeling van de budgettaire kosten van de vergrijzing tussen de kosten verbonden aan de verlenging van de levensverwachting en de kosten verbonden aan andere demografische factoren - Antwoord op een vraag van de «Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040»"- "Une décomposition du coût budgétaire du vieillissement entre le coût lié à l'allongement de l'espérance de vie et le coût lié aux autres facteurs démographique - Réponse à une question de la «Commission pour la réforme des pensions 2020-2040»"*, Novembre – November 2013.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"Pensioenhervormingsscenario's in de werknemers- en zelfstandigenregelingen - Studie gerealiseerd op vraag van de «Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040»"- "Des scénarios de réforme des pensions dans les régimes salarié et indépendant - Etude réalisée à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040»"*, Décembre – December 2013.

- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, "*Technische nota over het uitstel van pensionering in het hervormingsscenario HS4_6 - Nota gerealiseerd op vraag van de « Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040 »*" - "*Note technique sur les reports de départ à la retraite dans le scénario de réforme HS4_6 - Note réalisée à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 »*", Décembre – December 2013.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, "*Pensioenhervormingsscenario's in de werknemers- en zelfstandigenregelingen (II) en in de overheidssector - Versie met een evaluatie van een bonus-malussysteem - Studie gerealiseerd op vraag van de « Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040 »*" - "*Des scénarios de réforme des pensions dans les régimes salarié et indépendant (II) et dans la fonction publique - Version intégrant une évaluation d'un système de bonus-malus - Etude réalisée à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 »*" –, mars – maart 2014.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, "*L'évolution des benefit ratios et du taux de pauvreté dans le scénario de référence du Comité d'étude sur le vieillissement - Rapport réalisé à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 »*" – "*De evolutie van de benefit ratios en het armoederisico in het referentiescenario van de Studiecommissie voor de vergrijzing - Rapport gerealiseerd op vraag van de « Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040 »*", mai – mei 2014.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, "*Koppeling aan de levensverwachting van de belangrijkste parameters in het pensioenregime van de werknemers gedurende de periode 2020-2030 - Liaison à l'espérance de vie des principaux paramètres du régime de pension des travailleurs salariés sur la période 2020-2030*", juin – juni 2014.

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Ecodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur responsable : Henri Bogaert

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>

Une estimation à long terme du taux de cotisation d'équilibre implicite des différents régimes de pension

Rapport complété en septembre 2013 suite à une demande supplémentaire

Septembre 2013

Table des matières

1. Introduction	1
2. Cadre méthodologique et principales hypothèses	2
3. Les taux de cotisation d'équilibre implicites des pensions	5
3.1. Composantes des taux de cotisation d'équilibre	6
3.2. Benefit ratio et coefficient de dépendance socio-économique	8

Liste des tableaux

Tableau 1	Montants et taux implicite selon le Vade Mecum et les comptes nationaux, année 2011	2
Tableau 2	Les principales hypothèses des perspectives du CEV.....	3
Tableau 3	Taux de cotisation d'équilibre implicites par régime de pension, <i>partie gauche du tableau en %, et augmentation moyenne par an, partie droite du tableau en point de pourcentage</i>	5
Tableau 4	Composantes des taux de cotisation d'équilibre par régime de pension.....	6
Tableau 5	Taux de cotisation d'équilibre implicites pour les trois régimes de pension et décomposition entre benefit ratio et coefficient de dépendance socio-économique	8

Liste des graphiques

Graphique 1	Les taux de cotisation d'équilibre implicites par régime de pension, de 2007 à 2060.....	6
Graphique 2	Régime salarié : taux de cotisation d'équilibre implicite et décomposition entre benefit ratio et coefficient de dépendance socio-économique.....	8
Graphique 3	Régime indépendant : taux de cotisation d'équilibre implicite et décomposition entre benefit ratio et coefficient de dépendance socio-économique.....	9
Graphique 4	Secteur public : taux de cotisation d'équilibre implicite et décomposition entre benefit ratio et coefficient de dépendance socio-économique.....	9

1. Introduction

Au printemps 2013, monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Pensions, Alexander De Croo, et madame la Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture, Sabine Laruelle, ont mis en place la "Commission pour la réforme des pensions 2020-2040".

Cette commission, composée de douze experts¹, est chargée de préparer de futures réformes des pensions, afin de garantir la soutenabilité financière et sociale des régimes de pensions. L'un de ses membres, Mr. Jousten, s'est interrogé, dans la logique d'un système de répartition, sur le niveau du taux de cotisation d'équilibre des différents régimes de pensions, à savoir, le taux de prélèvement sur les revenus du travail perçus au cours d'une année permettant de financer les pensions payées dans ce régime au courant de la même année. La Direction générale Appui stratégique du SPF Sécurité sociale a calculé ces taux de cotisation d'équilibre implicites pour l'année 2011 et a demandé au Bureau fédéral du Plan de réaliser une estimation à long terme de ces taux de cotisation. Cette estimation fait l'objet de ce rapport.

Ce rapport présente, dans un premier temps, la méthodologie et le scénario retenu afin de réaliser une estimation des taux de cotisation d'équilibre à long terme, et, dans un second temps, les résultats de ces estimations par régime de pension.

¹ Jos Berghman, professeur ordinaire au Centre d'Études Sociologiques, KU Leuven ;
Jacques Boulet, expert et administrateur délégué de Viaxis ;
Bea Cantillon, professeur ordinaire et directrice du Centre de Politique sociale Herman Deleeck, Université d'Anvers ;
Pierre Devolder, professeur ordinaire, Institut des sciences actuarielles, UCL ;
Jean Hindriks, professeur ordinaire, Center for Operations Research and Econometrics, UCL ;
Ria Janvier, professeur ordinaire, présidente du Groupe de Recherche Management & Administration, Université d'Anvers ;
Alain Jousten, professeur ordinaire, HEC-ULG, co-directeur CREPP et Tax Institute ;
Françoise Masai, présidente du Comité d'étude sur le vieillissement, vice-gouverneur de la Banque nationale de Belgique ;
Gabriel Perl, ancien administrateur général de l'Office national des Pensions ;
Erik Schokkaert, professeur ordinaire, Centre d'études économiques, KU Leuven ;
Yves Stevens, chargé de cours principal, Institut de Droit social, KU Leuven ;
Frank Vandenbroucke, professeur, Centre d'études économiques, KU Leuven.

2. Cadre méthodologique et principales hypothèses

Le taux de cotisation d'équilibre implicite d'un régime de pension² est le rapport entre les dépenses de pensions et les salaires, traitements ou revenus sur lesquels sont calculées les cotisations sociales de ce régime.

La DG Appui stratégique du SPF sécurité sociale a évalué ces taux de cotisation, pour l'année 2011, sur la base du "Vade Mecum des données financières et statistiques de la protection sociale en Belgique", tant pour les dépenses de pensions que pour les salaires, traitements et revenus. En ce qui concerne les dépenses de pensions, les montants de retraite et de survie sont pris en compte. Dans les dépenses du régime salarié sont également comptabilisés les pensions des agents contractuels du secteur public, le pécule de vacances, l'allocation de chauffage, mais pas les rentes. Dans le régime indépendant, les pensions inconditionnelles sont prises en compte. Le secteur public recense les pensions des agents statutaires des différents niveaux de pouvoir (fédéral, sécurité sociale, pouvoirs locaux, Communautés et Régions), y compris des entreprises publiques. En matière de masse salariale cotisable, il s'agit, dans les secteurs salariés privé et public, de la masse salariale brute déclarée par les employeurs pour l'assujettissement aux cotisations de sécurité sociale, et, dans le régime indépendant, des revenus revalorisés sur lesquels sont calculées les cotisations.

Tableau 1 Montants et taux implicite selon le Vade Mecum et les comptes nationaux, année 2011

	Vade Mecum	Comptes nationaux	Ecart Vade Mecum - Comptes nationaux
Dépenses de pensions en millions d'euros			
-régime salarié	19225	19273	-48
-régime indépendant	2939	2951	-12
-secteur public	12321	12680	-359
Masse salariale, traitement et revenus en millions d'euros			
-régime salarié	94722	117944	-23222
-régime indépendant	16247	22174	-5927
-secteur public	22637	23048	-411
Taux implicite en %			
-régime salarié	20,3	16,3	+4,0
-régime indépendant	18,1	13,3	+4,8
-secteur public	54,4	55,0	-0,6

Le modèle MALTESE du Bureau fédéral du Plan, utilisé pour projeter les taux de cotisation d'équilibre implicites, se base sur des grandeurs budgétaires issues des "Comptes nationaux". Si de faibles écarts sont observés entre les comptes nationaux et le Vade Mecum en matière de dépenses de pensions, il n'en est pas de même des salaires, traitements et revenus (voir tableau 1). La comptabilité nationale prend en compte davantage de composantes des rémunérations (pécule de vacances, avantages en nature, estimation du travail au noir...) que la masse salariale soumise aux cotisations recensée par le

² Etant donné la gestion financière globale et le financement alternatif de la sécurité sociale et étant donné l'absence de cotisations "pensions de retraite" dans la plupart des secteurs de la fonction publique (dans la mesure où l'Etat est débiteur aussi bien des pensions que des traitements), il est impossible de déterminer un taux effectif de prélèvement par régime de pension.

Vade Mecum. Afin de ne pas diverger des résultats obtenus par le SPF sécurité sociale pour 2011, les masses salariales et les revenus des indépendants provenant du Vade Mecum ont été incorporés au modèle MALTESE, de 2007 à 2011. En projection, ils évoluent, par hypothèse, selon les masses salariales et les revenus des indépendants basés sur la comptabilité nationale. Dans le cadre de la présente évaluation, le Bureau fédéral du Plan s'est basé sur la projection de référence de juillet 2013 du Rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement³ (CEV). Les principales hypothèses retenues par le CEV en matière démographique, socio-économique, macroéconomique et de politique sociale sont présentées au tableau 2.

Tableau 2 Les principales hypothèses des perspectives du CEV

Hypothèses démographiques à partir de 2012 (« Perspectives de population 2012-2060 »)			
	2012	2030	2060
Taux de fécondité	1,81	1,82	1,81
Espérance de vie à la naissance : hommes	78,5	81,9	86,7
Espérance de vie à la naissance : femmes	83,7	85,7	89,1
Solde migratoire en milliers	55,8	17,4	19,0
Hypothèses socio-économiques			
Taux de scolarité	Maintenu au niveau des observations les plus récentes pour les moins de 15 ans et fonction de l'évolution du taux d'activité pour les 15 ans et plus		
Taux d'activité et passage du statut d'actif vers statut d'invalide, de chômeur avec complément d'entreprise et de pensionné	Modélisation qui applique aux générations successives des probabilités de transition d'une catégorie socio-économique à l'autre, par sexe et classe d'âge, et qui tient compte des effets des réformes déjà décidées		
Hypothèses macroéconomiques			
A moyen terme : de 2013 à 2018	A long terme		
Selon les « Perspectives économiques 2013-2018 » du BFP où :		Scénario de référence	
Croissance de la productivité par travailleur entre 2013 et 2018 : 0,9% par an	Croissance annuelle de la productivité par travailleur et du salaire par actif occupé	1,50% à partir de 2030	
Taux de chômage ^a en 2018 : 11,7%	Taux de chômage structurel ^a de long terme	8,0% à partir de 2035	
Taux d'emploi ^b en 2018 : 65,2%			
Hypothèses de politique sociale			
2013-2014	A partir de 2015 : calcul de l'enveloppe budgétaire destinée aux adaptations au bien-être		
Législation en place (mesures des partenaires sociaux et du gouvernement)	Plafond salarial	1,25%	
	Droit minimum par année de carrière	1,25%	
	Prestations non forfaitaires (régime général) ^c	0,50%	
	Prestations forfaitaires et minima	1,00%	

a. Selon le concept administratif au sens large, y compris les chômeurs âgés avec la dispense maximale.

b. Emploi total en % de la population d'âge actif (15-64 ans)

c. Dans le régime des pensions du secteur public, l'adaptation au bien-être (en d'autres termes la péréquation) présente, sur la base de l'écart observé historiquement, un découplage d'environ 0,5% par rapport à la hausse salariale.

Les **hypothèses démographiques** se rapportent à la fécondité, à l'espérance de vie et au solde migratoire. La projection de long terme du CEV de juillet 2013 est basée sur les « Perspectives de population

³ Conseil supérieur des finances, Comité d'étude sur le vieillissement, Rapport annuel, juillet 2013.

2012-2060 »⁴. Dans ces perspectives, le coefficient de dépendance des âgés, ou le rapport entre les personnes de 65 ans et plus et les personnes d'âge actif (de 15 à 64 ans), croît de 66% entre 2012 et 2060 : il passe de 26,8 en 2012 à 44,4 en 2060.

Les **hypothèses socio-économiques** permettent de répartir la population en catégories socio-économiques pertinentes pour la projection des dépenses sociales (par exemple, le nombre de bénéficiaires d'allocations sociales). Elles s'inscrivent dans un contexte législatif et institutionnel inchangé, intégrant les mesures déjà décidées pour les prochaines années.

Les principales **hypothèses macroéconomiques** permettent de déterminer la croissance économique : elles concernent l'évolution du marché du travail et la croissance de la productivité par travailleur. A moyen terme, la projection macroéconomique est basée sur les « Perspectives économiques 2013-2018 » réalisées par le Bureau fédéral du Plan en mai 2013, à l'aide du modèle macro-sectoriel HERMES. Dans ce modèle, l'évolution de l'emploi est principalement menée par la demande. Après une dégradation de la croissance économique en 2012 (-0,2%), les perspectives de moyen terme dégagent une croissance économique modérée de 1,6% par an entre 2013 et 2018, une croissance annuelle des salaires, des traitements et des revenus des indépendants de 1,3%, une croissance de l'emploi total de 0,7% par an et des gains annuels de productivité de 0,9%.

A partir de 2019, les gains de productivité, équivalant par hypothèse à la croissance du salaire par tête, rejoignent progressivement leur rythme de croissance à long terme, supposé de 1,5% par an. Celui-ci n'est atteint qu'au courant des années 2030. Sur l'ensemble de la période de projection, entre 2012-2060, les gains annuels de productivité s'établissent à 1,3%. Il est communément accepté qu'à long terme, l'évolution de l'offre de travail (la population active) détermine l'évolution de l'emploi. La première est elle-même déterminée par la population d'âge actif et l'évolution des taux d'activité. Sous l'hypothèse d'un taux de chômage structurel de long terme de 8%, atteint en 2035, le taux d'emploi total (l'emploi total exprimé en pourcentage de la population de 15 à 64 ans) progresse de 65,2% en 2018 à 68,1% en 2060, soit une augmentation de 2,9 points de pourcentage. Notons que la création d'emploi se concentre, par hypothèse, principalement dans le régime salarié, l'emploi des indépendants et de l'administration publique suivant l'évolution de la population active, et l'emploi de l'enseignement l'évolution de la population scolaire. Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance économique, de même que la croissance des revenus du travail, s'établit en moyenne à 1,5% par an.

Les **hypothèses de politique sociale** ont trait aux revalorisations des allocations sociales en termes réels (au-delà de leur adaptation à l'évolution des prix), dans les régimes salarié, indépendant et d'assistance sociale. Ces adaptations au bien-être sont régies par un mécanisme structurel, consigné dans le pacte de solidarité entre les générations de décembre 2005. En 2013 et 2014, la projection intègre l'ensemble des mesures de liaison au bien-être décidées par le gouvernement (pour ces deux années, l'enveloppe réservée à ces adaptations a été réduite de 40% dans les régimes salarié et indépendant). A partir de 2015, les prestations sociales sont revalorisées selon les paramètres utilisés pour le calcul des enveloppes disponibles prévues par le pacte de solidarité entre les générations, dans l'ensemble des branches du régime salarié, du régime indépendant et des régimes d'assistance sociale.

⁴ DGSIE, BFP, "Perspectives de population 2012-2060", BFP, Série Perspectives, mai 2013.

3. Les taux de cotisation d'équilibre implicites des pensions

Le tableau suivant présente les taux de cotisation d'équilibre implicites des pensions par régime, de 2007 à 2060 (les données sont observées de 2007 à 2011).

Tableau 3 Taux de cotisation d'équilibre implicites par régime de pension, partie gauche du tableau en %, et augmentation moyenne par an, partie droite du tableau en point de pourcentage

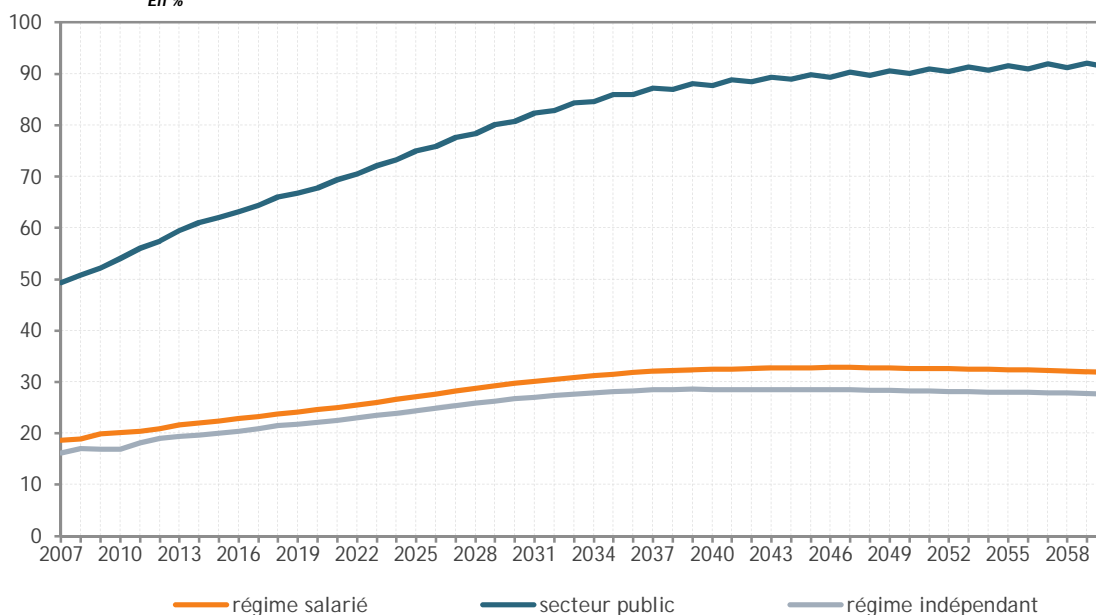
	Taux de cotisation implicites, %						Augmentation moyenne par an, point de pourcentage				
	2007	2011 ⁵	2020	2030	2040	2050	2060	2007- 2011	2011- 2020	2020- 2040	2040- 2060
Régime salarié	18,7	20,4	24,6	29,7	32,5	32,7	31,9	0,4	0,5	0,4	0,0
Régime indépendant	16,2	18,2	22,2	26,7	28,5	28,3	27,6	0,5	0,4	0,3	0,0
Secteur public	49,3	56,0	67,8	80,7	87,8	90,0	91,4	1,7	1,3	1,0	0,2

Entre 2011 et 2060, les taux de cotisation d'équilibre implicites augmentent de manière importante. Dans le régime salarié, ils passent de 20,4% en 2011 à 31,9% en 2060, de 18,2% à 27,6% dans le régime indépendant et de 56% à 91,4% dans le secteur public, soit une hausse de plus de 50% des niveaux observés en 2011. Cependant, comparées à l'augmentation moyenne par an (partie droite du tableau 3) observée entre 2007 et 2011, les accroissements projetés annuellement sont du même ordre de grandeur entre 2011 et 2020 et s'amenuisent par la suite. Entre 2040 et 2060, ces augmentations annuelles deviennent très faibles, voire légèrement négatives. Le taux de cotisation d'équilibre implicite maximum est atteint en 2046 dans le régime salarié (32,8%) et en 2039 dans le régime indépendant (28,6%). Dans le secteur public⁶, le taux de cotisation d'équilibre évolue lentement vers une stabilisation (cf. graphique 1).

⁵ Les calculs de la DG Appui stratégique du SPF sécurité sociale fournissent des taux de cotisations d'équilibre implicites, en 2011, de 20,3% dans le régime salarié, de 18,1% dans le régime indépendant et de 54,4% dans le secteur public. Les faibles écarts avec les estimations du Bureau fédéral du Plan proviennent des montants des dépenses de pensions, issus respectivement du Vade Mecum et des Comptes nationaux. Les salaires, traitements et revenus ont été alignés sur les données du Vade Mecum.

⁶ Dans le Graphique 1, les hausses et baisses successives du taux de cotisation d'équilibre dans le secteur public sont dues à la péréquation des pensions qui se produit une année sur deux.

Graphique 1 Les taux de cotisation d'équilibre implicites par régime de pension, de 2007 à 2060
En %



3.1. Composantes des taux de cotisation d'équilibre

La progression des dépenses de pension, de la masse salariale, des revenus des indépendants et des traitements des fonctionnaires est présentée dans le tableau 4.

Tableau 4 Composantes des taux de cotisation d'équilibre par régime de pension
Taux de croissance annuel moyen en %

	2007-2011	2011-2020	2020-2040	2040-2060
<i>Régime salarié</i>				
Dépenses de pensions	3,3	3,4	2,9	1,5
Masse salariale	1,1	1,3	1,5	1,6
<i>Régime indépendant</i>				
Dépenses de pensions	4,3	2,6	2,8	1,4
Revenus	1,4	0,3	1,5	1,6
<i>Secteur public</i>				
Dépenses de pensions	3,9	2,7	2,7	1,8
Traitements	0,7	0,5	1,4	1,6

Sur la période observée de 2007 à 2011, dans les trois régimes, l'augmentation des taux de cotisation d'équilibre est due à la combinaison d'un important accroissement des dépenses de pension et d'une faible progression (décroissance en 2010 et 2011 suite à la crise de 2009) des masses salariales des secteurs privé et public et des revenus des indépendants. Cet important accroissement des dépenses de pension résulte notamment du départ à la retraite des premières générations du baby-boom et de

nombreuses revalorisations⁷ des pensions entre 2007 et 2011, que ce soit dans le cadre du pacte de solidarité entre les générations ou à l'initiative du gouvernement.

La progression rapide des taux de cotisation d'équilibre se poursuit de 2011 à 2020, induite à nouveau par une forte croissance des dépenses de pensions et une faible augmentation des masses salariales et des revenus des indépendants. Notons que la faible croissance de la masse des traitements du secteur public est principalement imputable à une croissance quasi nulle de l'emploi public. Les générations du baby-boom entrent massivement en pension pendant cette période, caractérisée par une faible croissance économique.

Entre 2020 et 2040, les taux de cotisations d'équilibre implicites augmentent encore mais dans une moindre mesure. Si les dépenses de pensions continuent de s'accroître avec les entrées en pension des dernières générations du baby-boom, la masse salariale, les traitements et les revenus des indépendants progressent plus rapidement qu'entre 2011 et 2020, le taux de chômage et le taux de croissance de la productivité rejoignant progressivement leurs niveaux d'équilibre.

Enfin, entre 2040 et 2060, les taux de cotisation d'équilibre dans les régimes salarié et indépendant se réduisent très légèrement et le taux de cotisation dans le secteur public s'accroît d'à peine 0,2 point de pourcentage par an. La croissance des masses salariales des secteurs privé et public et des revenus des indépendants est stable, autour de 1,6% par an : elle est déterminée par une croissance annuelle de 1,5% de la productivité et une légère croissance de la population active et de l'emploi. Par contre, l'accroissement des dépenses de pensions a fortement diminué par rapport à la période 2020-2040, les générations partant à la retraite étant moins volumineuses que lors de la période précédente.

⁷ Cf. Comité d'étude sur le vieillissement, Rapport annuel, juillet 2013, annexe 1.

3.2. Benefit ratio et coefficient de dépendance socio-économique

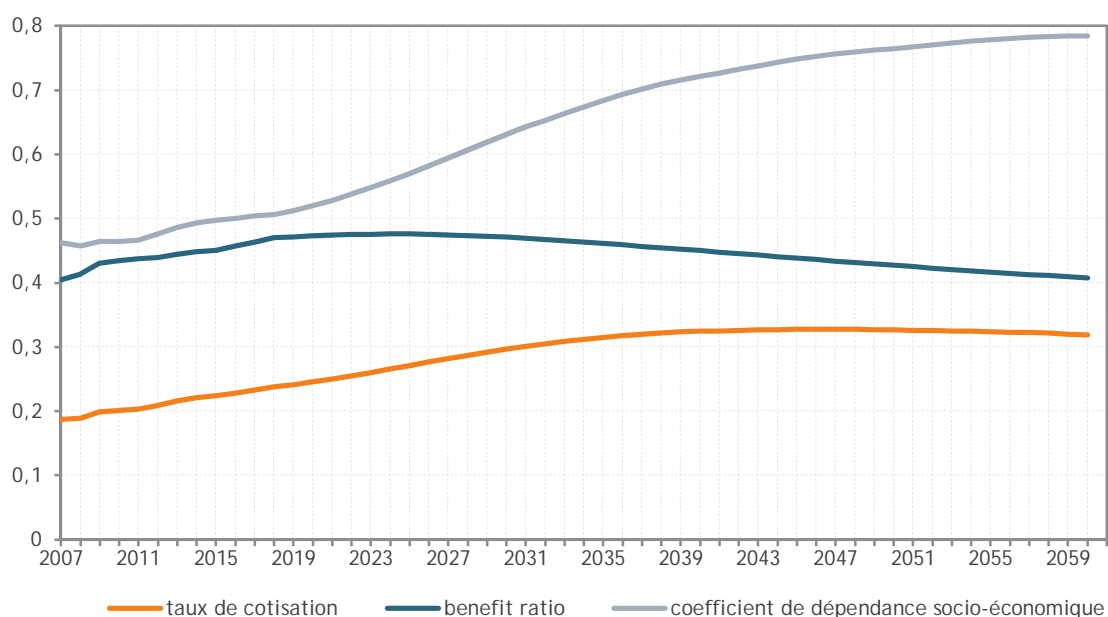
Le tableau suivant présente les taux de cotisation d'équilibre implicites des pensions pour les trois régimes de pension, de 2007 à 2060 (les données sont observées de 2007 à 2011) ainsi que leur décomposition entre **benefit ratio** (pension moyenne/salaire moyen) et **coefficient de dépendance socio-économique** (nombre de pensionnés/emploi).

Tableau 5 Taux de cotisation d'équilibre implicites pour les trois régimes de pension et décomposition entre benefit ratio et coefficient de dépendance socio-économique

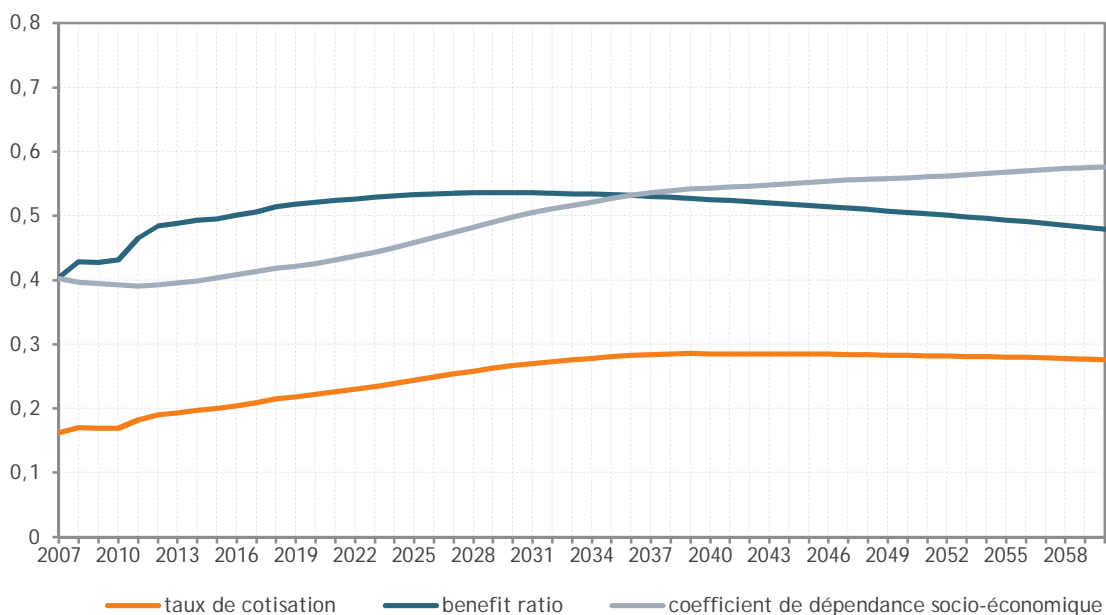
	2007	2011	2020	2030	2040	2050	2060
Régime salarié							
Taux de cotisation	0,187	0,203	0,246	0,297	0,325	0,327	0,319
Benefit ratio	0,404	0,437	0,473	0,471	0,450	0,427	0,407
Coefficient de dépendance socio-économique	0,462	0,466	0,520	0,631	0,722	0,765	0,784
Régime indépendant							
Taux de cotisation	0,162	0,182	0,222	0,267	0,285	0,283	0,276
Benefit ratio	0,403	0,465	0,521	0,536	0,525	0,505	0,479
Coefficient de dépendance socio-économique	0,402	0,391	0,425	0,498	0,543	0,559	0,576
Secteur public							
Taux de cotisation	0,493	0,560	0,678	0,807	0,877	0,900	0,914
Benefit ratio	0,553	0,583	0,624	0,652	0,676	0,698	0,709
Coefficient de dépendance socio-économique	0,891	0,961	1,086	1,238	1,297	1,290	1,289

Les trois graphiques suivants illustrent, par régime, l'évolution du taux de cotisation d'équilibre implicite, du benefit ratio et du coefficient de dépendance socio-économique.

Graphique 2 Régime salarié : taux de cotisation d'équilibre implicite et décomposition entre benefit ratio et coefficient de dépendance socio-économique



Graphique 3 Régime indépendant : taux de cotisation d'équilibre implicite et décomposition entre benefit ratio et coefficient de dépendance socio-économique



Graphique 4 Secteur public : taux de cotisation d'équilibre implicite et décomposition entre benefit ratio et coefficient de dépendance socio-économique

